

Rapport d'activités 2018

La Sauvegarde Familiale asbl

Service d'Accompagnement en Accueil Familial

Rue Forgeur 21 à 4000 LIEGE

Tél : 04/341.20.58 — Fax.: 04/344.26.70

E-mail : secretariat@sauvegardefamiliale.be

Permanence téléphonique
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30

Avec le soutien :



lesfamiliesdaccueil.be



Fédération des Services de
Placement Familial

Nos membres de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration:

Jean-François Remy, Président

Marguerite Crasson, Vice-présidente

Jean-Louis Peters, Trésorier

Antoinette Collinge, Secrétaire

Albert Lambert, Membre administrateur

André Bahim, Membre administrateur

Monique Ghilain, Membre administrateur

Anne-Marie Crommen, Membre administrateur

Kristina Dimanovska, Membre administrateur

Anne Gérardin-Petignot, Membre

Jean-Marie Gérardin, Membre

Véronique Thirion, Membre

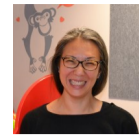
François De Mulenaere, Membre

Nous avons besoin de vous!

**Vous pouvez nous soutenir
en devenant bénévoles
ou via des dons.**

Notre asbl bénéficie de l'exonération fiscale pour les dons supérieurs ou égaux à 40€ versés sur le compte
BE75 2400 9037 9651

L'équipe de La Sauvegarde Familiale



Ayumi Okawa
Directrice



Marianne Burtin
Psychologue



Mohamed Belamari
Psychologue



Martine Dawance
Comptable



Yasmine Minardi
Secrétaire



Alisson Pire
Assistante sociale



Bérangère Guillaume
Educatrice A1



Madeleine Pirotte
Assistante sociale



Marie-Christine Rousseau
Assistante sociale



Vinciane Géron
Educatrice A1



Julie Lavoine
Assistante sociale

Les événements marquants en 2018

La loi fédérale modifiant le statut des « accueillants familiaux »

Votée en 2017, mise en œuvre en 2018, cette loi impose une convention sur les droits aux relations personnelles entre un enfant et ses parents. Elle permet également l'établissement d'une convention signée entre les parents et les accueillants sur la délégation de certaines compétences relevant de l'autorité parentale.

Le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

Voté en 2018 et d'application depuis le 01/01/2019, il est le texte législatif de référence pour la communauté française. Il remplace le texte dit « décret de 1991 ». En résumé, il faut retenir les informations suivantes :

- * Le terme « famille d'accueil » prend l'appellation d'« accueillant familial » et les SPF deviennent des SAAF, des Services d'Accompagnement en Accueil Familial ;
- * Le choix d'un accueil familial est la première mesure prévue après le travail en famille, avec une priorité à l'accueil intrafamilial quand cela est possible ;
- * Au SAJ, à 12 ans, le jeune doit être accompagné par un avocat lors du renouvellement du programme d'aide ;
- * La notion de « projet de l'enfant » est introduite et permet de « penser » dans la durée (à plus d'un an) au bien-être de l'enfant. Cette notion doit faire encore l'objet d'un arrêté spécifique ;
- * Les missions préventives prennent une place prépondérante dans ce nouveau code.

Le congé parental: enfin!

Votée en 2018, la loi permet un congé parental de six semaines pour les nouveaux accueils! Des précisions sont à venir notamment sur la mise en œuvre de l'indemnité prévue. Une avancée historique pour l'accueil familial !

**Si vous avez des questions sur ces sujets,
n'hésitez pas à nous contacter.**

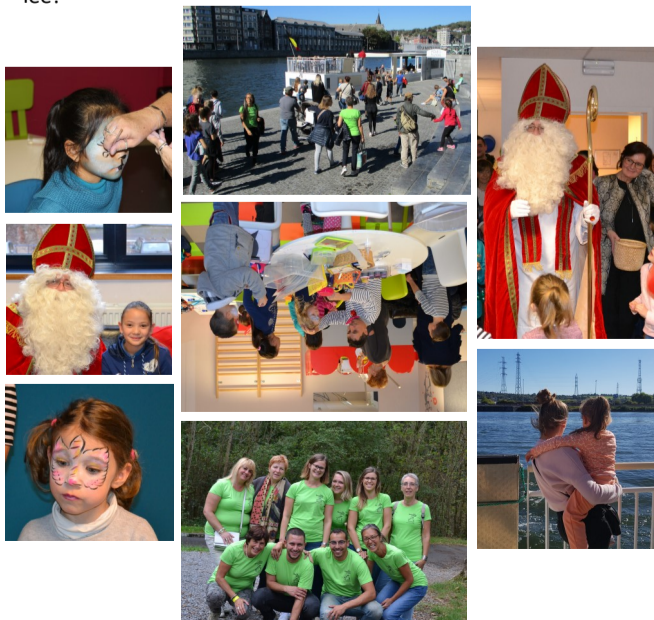
Et au niveau de notre service

L'année aura été marquée par de nombreux changements dans l'équipe avec l'arrivée d'une nouvelle directrice (Mme Okawa) suite au départ de Mme Henry. Nous avons aussi accueilli de nouvelles collègues : Mme Guillaume (suite à l'appel à projet pour augmenter notre capacité) et Mme Lavoine (suite au départ de Mme Mersch).

Notre service a ainsi vu sa capacité de prise en charge augmentée de 12 situations en 2018, ce qui nous permet d'accompagner désormais 108 jeunes en accueil familial.

Outre notre travail quotidien, nous avons continué à proposer des moments collectifs de rencontres entre nos jeunes et leurs accueillants. En 2018, c'est au Domaine de Chevetogne que nous nous sommes retrouvés pour notre journée des familles. Nos ados ont pu se retrouver autour d'un Quick et d'un Bowling. Et grâce au soutien fidèle de « Live in Color », Saint Nicolas est revenu pour récompenser nos enfants qui ont encore été bien sages cette année!

Enfin, nous avons aussi voulu mettre à l'honneur les parents en organisant notre première journée collective parents-enfants. C'est sur une croisière le long de la Meuse qu'une cinquantaine de parents et enfants ont pu profiter d'une après-midi ensoleillée!



Les perspectives pour 2019

Le taux journalier distinct des allocations familiales

A partir du 1er avril 2019, le calcul du « taux d'entretien » ne sera plus en lien avec les allocations familiales. L'allocation forfaitaire sera calculée en fonction de l'âge de l'enfant accueilli et s'ajoutera au montant des allocations familiales. Les montants :

- * Pour les enfants de 0 à 5 ans = 12,49€/jour,
- * Pour les enfants de 6 à 11 ans = 12,66€/jour,
- * Pour les enfants de + de 12 ans = 13,97€/jour.

Vous avez des questions? Contactez-nous !

Et au niveau de notre service

Encore des changements en perspective au sein de notre équipe... En effet, après de nombreuses années passées à La Sauvegarde Familiale, Mme Pirotte part cet été pour une pension bien méritée! Mais nous comptons sur elle pour continuer à nous soutenir et à être présente lors des événements futurs !! Elle sera remplacée par Mme Vranken que nous aurons le plaisir d'accueillir au service à partir d'avril 2019.

Au niveau des projets, nous avons le souhait cette année de soigner notre communication (nouveau folder de présentation, refonte de notre site internet) afin de mieux informer et communiquer sur notre mission et sur l'accueil familial en général.

Nous lancerons également cette année notre premier module de formation à l'attention des accueillants. Sur le thème de l'attachement, notre souhait est de soutenir au mieux les accueillants dans leur quotidien grâce à des outils à la fois théoriques et pratiques.

Enfin, notre travail auprès des jeunes, de leurs parents et de leurs accueillants restera notre intérêt principal, tant au quotidien qu'à travers les activités ponctuelles et ludiques que nous continuerons de proposer tout au long de l'année !

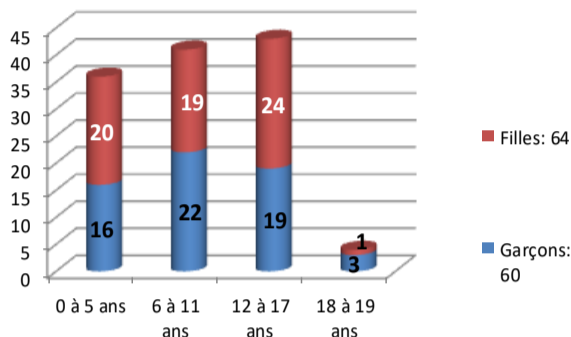
Taux de prise en charge en 2018 : 98%

Nombre de jeunes pris en charge : **124**
 Nombre de sorties : **15**
 Nombre d'entrées : **24**
 Nombre d'accueillants actifs : **89**
 Nombre de candidats accueillants : **18**

Glossaire : pour mieux nous comprendre...

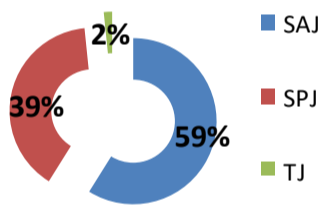
FAS : Accueillants Sélectionnés par notre service
FAIF : Accueillants Intra-Familiaux
FARE : Accueillants dans le Réseau Elargi du jeune
PEC : Prise En Charge de situation de jeune

Le profil des 124 jeunes suivis en 2018



Quasi autant de filles que de garçons (51%-49%) et une répartition équilibrée dans les âges (30% d'enfants de moins de 6 ans, 33% d'enfants en primaire et 34% de jeunes en secondaire).

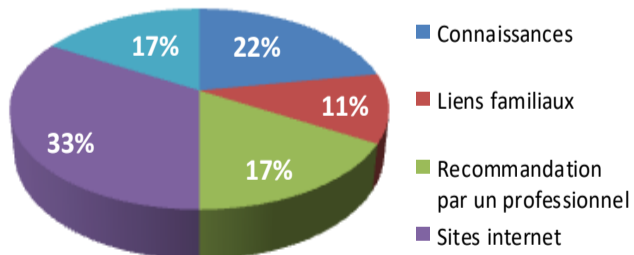
A la demande de 4 jeunes, nous continuons l'accompagnement.



Par rapport à l'origine des dossiers, nous avons davantage de situations dans l'aide consentie (SAJ) que dans l'aide contrainte (SPJ).

Les candidats accueillants en 2018

Origine des contacts des 18 familles d'accueil candidates

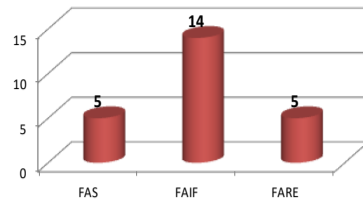


En 2018, un tiers des familles candidates à l'accueil ont connu notre service grâce à internet (site web et Facebook). Mais sur 18 familles qui nous ont contactées, seules cinq d'entre elles se sont véritablement engagées dans la procédure d'examen de candidature.

Une analyse plus approfondie serait intéressante à mener à l'avenir pour mieux comprendre les raisons des désistements. A l'heure actuelle, avec les retours que nous avons, nous pouvons faire l'hypothèse que le projet d'accueil à long terme demande un engagement très important auquel les candidats ne sont pas toujours prêts. Nous constatons finalement que ce sont les candidats qui nous contactent via des connaissances qui sont les mieux informés et qui poursuivent l'examen de candidature.

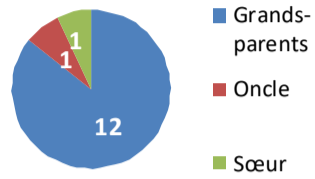
2018 en quelques chiffres

24 nouveaux dossiers en

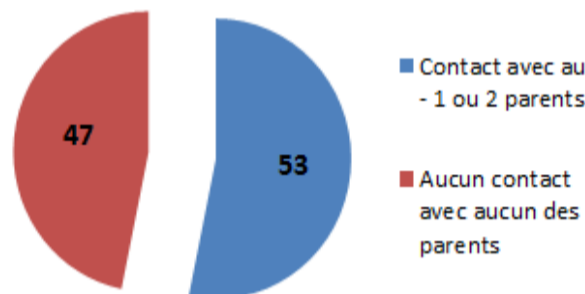


Nous avons entré en 2018 davantage de nouveaux dossiers que les autres années car notre capacité de prise en charge est passée de 96 à 108 situations.

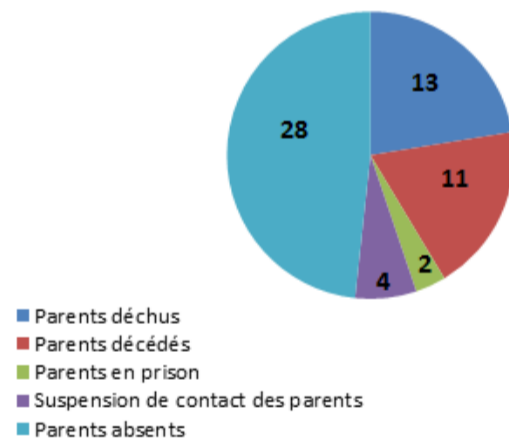
Ce sont majoritairement dans des dossiers de jeunes déjà placés chez un accueillant intrafamilial que nous sommes engagés. Sur ces 14 situations, 12 jeunes sont placés chez leurs grands-



Les jeunes et leurs familles d'origine en 2018

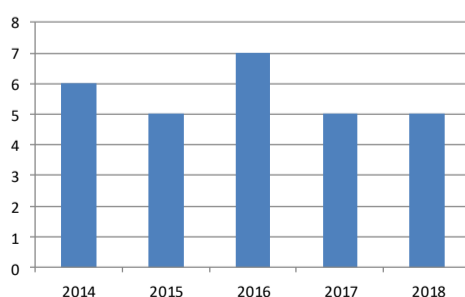


53% des jeunes voient au moins 1 ou leurs 2 parents régulièrement. Et il est à noter que sur les 47% des jeunes qui n'ont plus de contact avec leurs parents, 17% d'entre eux ont quand même un contact avec un membre de leur famille d'origine (frères, sœurs ou grands parents).



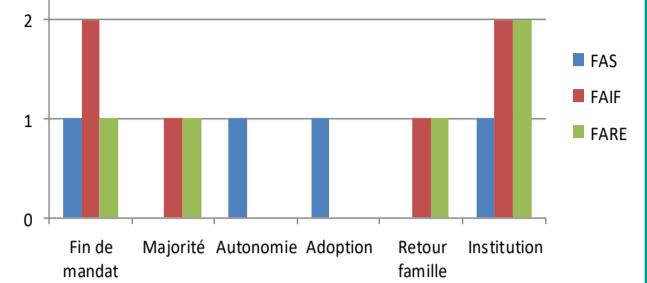
58 enfants sur les 124 que nous avons suivis en 2018 n'ont aucun contact avec leurs parents. On constate que dans près de la moitié des cas, ce sont les parents qui sont absents. A noter que 11 de ces jeunes (soit 19%) sont orphelins d'au moins un des parents et que ce n'est que dans 4 dossiers que les contacts sont suspendus.

Nombre de nouveaux placements en FAS depuis 5 ans



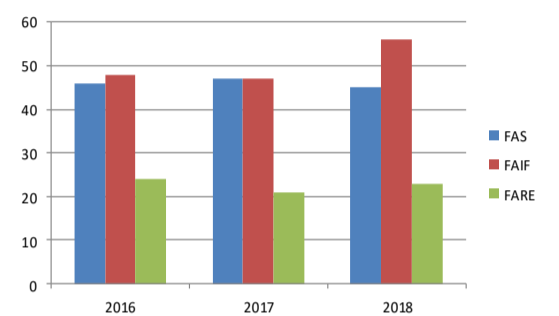
Chaque année depuis 5 ans, nous organisons en moyenne 5 ou 6 nouveaux placements chez des accueillants sélectionnés par notre service. Malgré un nombre plus important de personnes qui nous ont contactées ces 3 dernières années, le nombre de nouveaux accueillants reste stable.

15 dossiers clôturés en 2018



En 2018, nous nous sommes désengagés de 15 dossiers de jeunes. 5 jeunes sont retournés en institution. Pour 5 autres jeunes, c'est notre travail en famille qui s'est clôturé mais les jeunes sont restés chez leurs accueillants. 2 jeunes sont rentrés chez leurs parents mais tout en gardant des contacts avec leurs accueillants.

Evolution du type de prises en charge sur 3 années

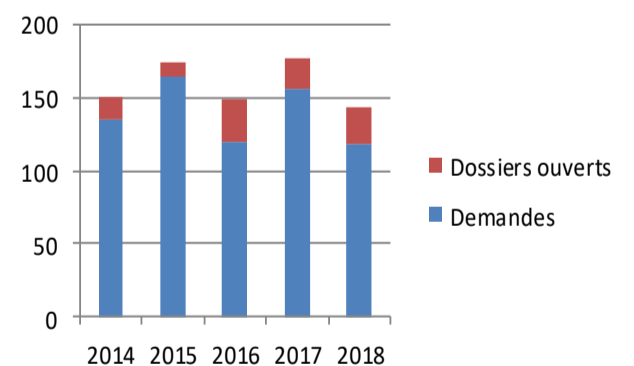


Le nombre d'enfants accueillis par des accueillants sélectionnés par notre service reste stable sur ces 3 dernières années. Ils représentent 40% de nos dossiers.

L'encadrement d'enfants déjà placés dans le milieu intrafamilial représente 40% des situations aussi. En 2018, ce taux est passé à 45% en raison de l'augmentation de notre capacité totale de prises en charge.

Enfin, dans 20% de nos dossiers, ce sont dans des familles du réseau élargi de l'enfant que nous intervenons. Ce sont soit des connaissances de la famille d'origine, soit des accueillants chez qui l'enfant était placé à court terme et dont le placement est passé sur un projet à plus long terme.

Analyse des besoins



Ce graphique montre l'évolution du nombre de demandes reçues par notre service de la part des mandants pour des recherches de familles d'accueil ou pour encadrer des placements déjà en cours. Il montre aussi en parallèle le nombre de nouveaux dossiers ouverts chaque année.

Nous constatons ainsi que nous recevons en moyenne 140 demandes d'interventions par an de la part des mandants, et que nous n'ouvrons qu'une vingtaine de nouveaux dossiers chaque année.

Malgré les augmentations de capacité qui nous ont été accordées en 1996 et en 2018, nous sommes ainsi encore loin de pouvoir répondre à toutes les demandes.

A noter que 60% des demandes émanent des SAJ et SPJ de Liège, Verviers et Huy, et que 80% des dossiers que nous ouvrons sont dans ces mêmes 3 arrondissements.